



Commune de
Grolley

Procès-verbal de l'assemblée communale du 31 mars 2016 à 20h00 à la salle de l'Auberge de la Gare à Grolley

A 20h00, **M. Christian Ducotterd**, syndic, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à la première assemblée communale dans la nouvelle salle de l'auberge de la Gare mais aussi la dernière assemblée de la législature 2011-2016 qu'il déclare ouverte.

Il signale que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et les citoyens sont invités à préciser leur nom et leur prénom au début de chaque intervention.

M. Christian Ducotterd indique que cette assemblée a été convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, par bulletin d'information communal distribué à tous les ménages, par affichage au pilier public et par annonce sur le site internet.

Le mode de convocation n'appelant aucune remarque, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'assemblée est fréquentée par **73 membres** dénombrés par M. Christophe Prétet, M. Georges Cosandey et Mme Marie-Noëlle Mühlhauser, nommés scrutateurs.

Sont excusés : Mme Sonia Dattilo Titone, M. Philippe Siffert et M. le Curé Jacques Rime.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2015
2. Comptes 2015
 - 2.1 Compte de fonctionnement 2015
 - 2.2 Compte d'investissement 2015
 - 2.3 Approbation des comptes 2015
3. Crédit d'investissement pour la mise en séparatif du quartier Le Cheiry
4. Vente de terrain communal en zone industrielle
5. Association pour le service officiel des curatelles de La Sonnaz – approbation des statuts
6. Informations du conseil communal
7. Divers

Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est accepté.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 décembre 2015

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 décembre 2015 n'est pas lu. Il a été publié sur le site internet et mis à disposition au secrétariat communal.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2015 est **soumis au vote de l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité.**

2. Comptes 2015

M. Christian Ducotterd rappelle à l'assemblée que les comptes sont publiés dans le bulletin communal et qu'ils sont à disposition à l'administration communale.

2.1 Compte de fonctionnement 2015

La parole est donnée à **M. David Buchs**, conseiller communal, responsable des finances.

Les comptes présentent, comme les trois dernières années, un bénéfice qui s'élève en 2015 à CHF 92'732.55 alors que le budget prévoyait une perte de CHF 91'461.

Un taux d'intérêt avantageux permet une économie appréciable sur les dettes.

Les charges par fonction les plus élevées concernent la formation (41,6%), la santé (12.4%) et les affaires sociales (16.9%). La constance en pourcentage est relevée quand bien même le poste des affaires sociales augmente régulièrement.

Principales variations par rapport au budget

Les rentrées fiscales

	Budget 2015 CHF	Comptes 2015 CHF	Différences
• Rendement fiscal et autres impôts	5'129'850	5'475'003	+ 345'153
➤ Impôts ordinaires	4'255'000	4'524'415	+ 269'415
➤ Impôts irréguliers	130'000	174'408	+ 44'408
➤ Autres impôts	744'850	776'180	+ 31'330

La base pour la réalisation du budget est une tablette transmise par le service cantonal des contributions, laquelle est réévaluée en fonction d'éventuels changements au sein de la commune.

Un système d'estimation de la masse fiscale de l'impôt sur le revenu est en place. Il tient compte de la progression de l'impôt, de l'accroissement de la population et de la variation du nombre de contribuables. Cette méthode réduit à 2% les écarts entre les comptes et le budget, soit environ septante mille francs sur un budget de trois millions huit cent mille francs.

Autres charges

La diminution de frais de CHF 16'016 pour le compte « Service dentaire, visites médicales » est expliquée par une baisse de la fréquentation du service dentaire et le fait que tous les soins sont désormais effectués à Fribourg.

Certains travaux prévus dans le compte « Entretien des routes et de l'éclairage » ont été réduits ou différés et les provisions n'ont pas été complètement utilisées d'où la diminution de frais de CHF 20'951.

Le coût de la passerelle de la déchetterie est inférieur aux prévisions budgétaires et l'achat prévu de conteneurs n'a pas été réalisé ce qui occasionne une diminution par rapport au budget de CHF 13'783 dans le compte « Fourniture et entretien des conteneurs ».

L'économie de CHF 19'976 réalisée dans le compte « Encombrants, ferraille, papier et plastique » est due au changement de prestataires.

Comme certains travaux d'urbanisme n'ont pas été réalisés, le compte « Honoraires des urbanistes » présente une diminution de CHF 22'745.

Le compte « Perte sur débiteurs », dont le montant est difficile à évaluer car il est très variable et dépend des informations cantonales, diffère du budget pour un montant de CHF 18'450.

Concernant les « Gains sur ventes mobilière et immobilières », la différence de CHF 181'396 correspond au solde du bénéfice réalisé sur la vente des terrains en zone industrielle. Le bénéfice est à comptabiliser une fois tous les travaux et transactions terminés. Ce gain ne figurait pas au budget.

Résultat

Le bénéfice effectif en 2015 s'élève à CHF 563'242. Il est principalement dû aux rentrées fiscales supplémentaires auxquelles est ajouté le bénéfice de la vente de terrain de CHF 181'395 ce qui porte le bénéfice total à CHF 744'637.

Le conseil communal a décidé de réaliser des amortissements supplémentaires à hauteur de CHF 651'905 ce qui porte le bénéfice publié à CHF 92'732. Les amortissements supplémentaires écourtent et réduisent les charges d'amortissement usuel planifiées et ainsi allègent les charges des prochains budgets.

Planification financière

Malgré l'investissement conséquent réalisé pour la nouvelle salle de l'auberge de la Gare, les liquidités permettront de subvenir aux dépenses fonctionnelles annuelles ainsi qu'à la majorité des investissements présentés en décembre 2015.

En 2014, la dette brute globale se montait à CHF 2'620'000 pour s'élever à la fin 2015 à CHF 3'220'000. La variation intègre l'emprunt de CHF 1'600'000 pour la salle ainsi que le remboursement de CHF 1'000'000 de l'avance à terme fixe.

La variation des capitaux (liquidités) s'explique par l'utilisation de ceux-ci pour le paiement des travaux de la nouvelle salle ainsi que pour le remboursement de l'avance à terme fixe précitée.

Avant le remboursement de l'avance à terme fixe et le crédit pour la salle de l'auberge de la Gare, la dette nette par habitant se montait à CHF 52 contre CHF 1'095 en 2016 alors que la dette moyenne des communes du canton en 2015 est de CHF 3'000. Ces chiffres démontrent que la dette nette par habitant de la commune de Grolley reste très raisonnable par rapport à la moyenne cantonale même en tenant compte de la nouvelle salle de l'auberge de la Gare.

La planification présentée est une prévision qui reste variable en raison de multiples éléments qui ont été anticipés dans la mesure du possible. Un bénéfice est prévu pour l'année 2016.

Au terme de la présentation des comptes de fonctionnement et de la planification financière, M. Christian Ducotterd donne la parole à l'assemblée qui ne la prend pas.

2.2 Compte d'investissement 2015

M. David Buchs, conseiller communal, responsable des finances, présente les investissements clos en 2015 comme la balayeuse et la réalisation de la centrale de chauffe à distance pour lesquelles les crédits présentés en assemblée ont été respectés. La centrale de chauffe présente une dépense inférieure aux prévisions de CHF 1'142.

M. Christian Ducotterd donne la parole à l'assemblée qui ne la prend pas.

2.3 Approbation des comptes

En conclusion, les comptes de la commune sont sains ainsi que cela fût le cas les trois dernières années. Il est cependant important de rester vigilants et attentifs aux différents changements qui pourraient intervenir comme de nouveaux règlements ou de nouvelles lois.

Le rapport de l'organe de révision ne sera pas lu étant donné qu'il est publié dans le bulletin communal.

La parole est donnée à la commission financière (cf. rapport annexé).

M. Christian Ducotterd donne la parole à l'assemblée qui ne la prend pas.

Les comptes de fonctionnement et d'investissement 2015 sont soumis au vote de **l'assemblée qui les approuve à l'unanimité.**

3. Crédit d'investissement pour la mise en séparatif du quartier Le Cheiry

M. Christian Ducotterd donne la parole à **Mme Suzanne Bovet**, responsable du dicastère des eaux.

Le quartier du Cheiry, bâti dans les années 1970, compte 27 logements raccordés en système unitaire selon les normes de l'époque.

Le surcroît d'eaux claires déversé à la station d'épuration (ci-après STEP) impose la séparation des eaux claires et des eaux usées afin que seules ces dernières soient traitées par la station d'épuration. La création d'infrastructures permettra un raccordement du secteur en séparatif ce qui optimisera le fonctionnement de la STEP. Les eaux claires seront évacuées conformément à la loi au moyen d'un bac de rétention à réaliser ultérieurement puis déversées dans le ruisseau. Ce procédé libère ainsi d'importantes capacités pour la STEP ce qui diminue le coût de traitement des eaux usées.

Dans le cadre de la construction du réseau de chauffage à distance (ci-après CAD), des fouilles pour la pose de conduites CAD sont planifiées dans le quartier Le Cheiry. Des économies pourront être réalisées grâce aux synergies trouvées avec le Groupe e. De plus, lors de ces travaux, la réfection des tronçons de routes concernés par cet ouvrage sera réalisée.

Suite à l'acceptation le 14 décembre 2015 du crédit d'étude concernant la mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées du quartier Le Cheiry par l'assemblée communale, le bureau d'ingénieur RWB a été mandaté afin d'établir un devis pour la réalisation des travaux.

Les travaux de réalisation du projet de génie civil, de réfection de la route ainsi que les honoraires sont compris dans le crédit d'investissement de CHF 1'100'000 présenté à cette assemblée communale par le conseil communal.

Mme Suzanne Bovet donne la parole à **M. Frédéric Monney**, ingénieur au bureau RWB, pour expliquer l'aspect technique du projet.

M. Frédéric Monney informe l'assemblée communale qu'il présente une étude préliminaire de mise en séparatif du quartier Le Cheiry.

Le bassin de rétention est prévu à proximité de la STEP et sera réalisé dans un délai de deux ans. L'endroit proposé semble le plus pertinent à la situation et évite de prétexter la zone en face de l'auberge de la Gare. En effet, au vu de la taille de l'ouvrage, le placer au centre du village ne donnerait pas une belle image du site ; le bassin étant vide la majorité du temps.

Le collecteur d'eaux claires est prévu, dans un premier temps, jusqu'au quartier Les Grands-Champs. Le doublage du collecteur d'eaux usées se récupérerait sur le collecteur existant qui se déverse à la STEP.

Dans le quartier Le Cheiry, le réseau est totalement en unitaire. La volonté du projet est une mise en séparatif totale des eaux du périmètre du quartier. Aussi, la réalisation d'un collecteur d'eaux claires (ci-après EC) et d'eaux usées (ci-après EU) est prévue.

Le collecteur d'eaux mixtes existant semble en mauvais état mais ce dernier sera évalué précisément. Plusieurs solutions existent pour récupérer un collecteur. Il peut être chemisé. Par contre, si l'état est trop mauvais, le remplacement est à prévoir.

Les bassins versants pris en compte dans le cadre du dimensionnement du projet de mise en séparatif sont conséquents et représentent environ 20 hectares d'EC à diriger au ruisseau.

Le bassin de rétention sera essentiel pour un déversement dans le ruisseau selon les normes en vigueur.

A ce jour, les bâtiments sont raccordés au collecteur à une profondeur de 2m5 à 3m. Deux solutions se présentent pour les propriétaires.

La première solution souvent possible et avantageuse : les collecteurs sont récupérables, ils peuvent être dédiés aux EU ce qui évite de creuser en profondeur. Dans ce cas, seules les EC sont à sortir et à faible profondeur (hors gel) pour se raccorder au collecteur communal.

La deuxième : les collecteurs sont à remplacer intégralement. Ce qui implique que la commune creuse et pose des collecteurs EU. Le raccordement des eaux claires est effectué comme indiqué ci-dessus.

M. Raphaël Currat demande si les plans présentés sont disponibles sur le site de la commune.

M. Christian Ducotterd répond qu'ils seront mis en ligne pour permettre leur consultation.

M. Frédéric Monney précise qu'une fois les évaluations menées et l'état des collecteurs connu, les riverains touchés seront invités à une séance de présentation du projet lors de laquelle un échange aura lieu ; les propriétaires étant plus à même de donner des informations essentielles vu qu'ils habitent sur place. Mais en premier lieu, le projet est à préparer.

M. Pierre-Alain Mottas relève que le crédit proposé traite uniquement du quartier Le Cheiry. Il a souscrit à un raccordement à la CAD prévu initialement en automne 2015. Le projet a été bloqué par l'étude de mise en séparatif. Il constate que les travaux prévus n'intègrent pas le quartier Les Grands Champs et s'inquiète du délai de raccordement à la CAD, sa chaudière devant être remplacée avant de connaître une panne.

Mme Suzanne Bovet indique que la réalisation du projet par étape est un choix du conseil communal. Les travaux seront réalisés lors de la prochaine législature. Concernant le raccordement à la CAD, celui-ci est possible.

M. Pierre-Alain Mottas répond que vraisemblablement le raccordement n'est pas possible étant donné que les travaux ont été bloqués en 2015 et que le Groupe e devrait être informé de la possibilité de réaliser les travaux.

Mme Suzanne Bovet précise que les travaux ont été bloqués en raison des travaux d'étude en cours mais qu'actuellement le raccordement est possible. Finalement la commune est en contact avec le Groupe e.

M. Christian Ducotterd ajoute que le conseil communal a perdu du temps dans ce dossier. Une réalisation de manière conjointe des travaux avec le Groupe e a été étudiée d'où le report de la réalisation des raccordements à la CAD. Comme le Groupe e veut raccorder le quartier Le Cheiry cet automne et au vu de l'état d'avancement du dossier, le risque était trop élevé d'inclure directement le secteur du quartier Les Grands Champs. Au début de la prochaine législature, le conseil communal devra se poser la question sur la nécessité de réaliser une mise en séparatif par rapport à l'investissement à consentir et suite à l'analyse des infrastructures sous la route.

Mme Marie-Noëlle Mülhauser rappelle le problème d'inondation rencontré dans le quartier Le Cheiry lors de pluies abondantes et demande s'il sera tenu compte du fait que les canalisations actuelles sont sous-dimensionnées.

M. Frédéric Monney, à qui Mme Suzanne Bovet a donné la parole, confirme que le projet sera calculé pour éviter les saturations et sera construit dans les règles de l'art. Des investigations seront menées afin de contrôler la profondeur du collecteur d'eaux mixtes car s'il n'est pas assez profond, des inondations pourraient survenir.

M. Philippe Marmy demande à quel moment le bassin de rétention sera absolument nécessaire comme il est annoncé que celui-ci sera construit ultérieurement.

M. Frédéric Monney répond que le bassin de rétention est un élément à réaliser en premier. Le canton n'accepte pas de mise en séparatif en déversant les EC directement dans le ruisseau.

M. Philippe Marmy s'interroge si les canalisations entre le quartier Le Cheiry et le bassin de rétention sont réalisées ce qui n'est pas le cas.

M. Frédéric Monney indique que du séparatif dormant sera mis en place en attendant la réalisation du dernier tronçon.

M. Christian Ducotterd précise qu'un système de rétention est à réaliser pour la salle de l'auberge de la Gare. Deux solutions existent à savoir l'installation de citerne de rétention sur le site ou un bassin de rétention. Une demande est adressée au canton afin d'obtenir un délai de 2 ans afin de décider quelle est la meilleure solution. Par conséquent dans le délai donné, soit un bassin de rétention, soit des citernes seront à réaliser. Le conseil communal estime que la solution des citernes n'est pas judicieuse. L'investissement prévu est important et le conseil communal présentera la suite du projet en assemblée.

M. Laurent Jaquet aimerait savoir jusqu'où iront les canalisations.

M. Frédéric Monney explique que le périmètre du quartier Le Cheiry fera l'objet de l'étude pour la mise en séparatif.

M. Christian Ducotterd ajoute que le crédit présenté pour Le Cheiry permettra une réalisation des travaux en même temps que le Groupe e. Au vu du retard pris depuis le début 2015 par le conseil communal, il n'est pas possible de présenter l'entier du dossier car le conseil communal veut qu'il soit bien préparé. L'étape du Cheiry sera réalisée en premier. Le quartier de la Fin du Chêne sera également mis en séparatif. Une opposition a été déposée puis levée par la préfecture. Dès lors la décision communale entre en force. Ce quartier se verra également obligé de prévoir un bassin de rétention et il est envisageable que celui prévu dans le dossier de la mise en séparatif des quartiers Le Cheiry et Les Grands Champs puisse également servir au quartier de la Fin du Chêne contre une participation financière, le quartier étant propriété de privés.

M. Hans Krebs s'informe sur la surface prise en compte pour les bassins versants et s'il est exact que l'eau des terrains agricoles n'est pas prise en compte.

M. Frédéric Monney indique que la surface est d'environ 20 hectares. Pour les terrains agricoles et lorsque le problème est connu, la question à se poser est de savoir comment gérer et diriger ailleurs cette eau. Dans ce cas, il doit être tenu compte des bassins versants mais les dimensionnements ne prennent en compte que les zones à bâtir. Cependant, le bureau doit prévoir ce genre de situation pour ne pas se trouver devant un problème de sous dimensionnement lors de la réalisation.

M. Gabriel Marmy rappelle le crédit d'investissement de CHF 168'000 voté en décembre 2015 pour refaire le tapis de la route de la Gare depuis le croisement avant le passage à niveau jusqu'à la route cantonale. Il demande si les collecteurs ne pourraient pas être posés avant que la route soit rénovée pour ne pas la démolir.

Mme Suzanne Bovet répond que le conseil communal traitera la question.

M. Henri Lanthemann précise que la route ne sera ouverte qu'une seule fois. Comme le délai est de 2 ans pour résoudre la question de la rétention dans ce secteur, les travaux seront coordonnés.

M. François Du Pasquier demande comment est prévue la rétention de la partie haute du village comme l'église.

M. Frédéric Monney indique que les eaux claires du village se déversent ailleurs, raison pour laquelle ce bassin versant n'a pas été pris en compte.

M. François Du Pasquier s'étonne car les habitations entre la route cantonale et la voie de chemin de fer ne peuvent pas s'écouler ailleurs que dans le ruisseau de la voie CFF.

M. Christian Ducotterd précise que les eaux claires de ce secteur s'écoulent déjà dans le ruisseau car le quartier est en séparatif.

Mme Marie-Noëlle Mühlauer demande si le crédit présenté s'élevant à CHF 1'100'000 tient compte de la synergie avec le Groupe e.

M. Frédéric Monney répond que la prudence est de mise car lors de travaux de ce genre de route de quartier, les synergies ne sont pas toujours possibles. Les accès doivent être garantis dans le quartier et, lorsque cela le permet, une voie de circulation est maintenue. Les collecteurs communaux sont à 2m5 de profondeur et les canalisations du Groupe e à 1m20. La répartition des frais est d'un quart pour le Groupe e et trois quarts pour la commune. Aucune garantie ne peut être donnée.

Mme Marie-Noëlle Mühlauer constate qu'il n'y a pas de synergie.

M. Christian Ducotterd ajoute que le Groupe e connaît le montant de leurs travaux. La commune participera aux travaux supplémentaires. La réalisation des travaux dans le même temps ne représentera probablement pas un gain aussi important que l'on pourrait croire. Les travaux sont régulièrement réalisés en même temps. En principe, la loi n'oblige pas la commune à la mise en séparatif. Par contre, une fois que les infrastructures sont réalisées, la loi demande que la mise en séparatif soit exécutée et qu'il soit profité des synergies. Le conseil communal a décidé de réaliser les travaux en même temps ce qui était judicieux pour éviter des actions deux fois au même endroit.

M. Frédéric Monney rappelle que le chauffage à distance est un service et lorsque les routes sont ouvertes, tous les services sont contactés pour leur permettre de changer leurs installations. Par ailleurs, la commune changera les conduites d'eau potable si nécessaire.

M. Christian Ducotterd précise que le Groupe e s'est engagé à négocier avec la commune auprès de l'entreprise qui effectuera les travaux afin que les mêmes prix unitaires soient pratiqués.

M. Hans Krebs demande la date de la mise à l'enquête du projet.

M. Christian Ducotterd répond que le Groupe e attend sur la commune étant donné que le conseil communal a bloqué leurs travaux. Les travaux du Groupe e devraient débuter cet automne. Il est possible que les canalisations soient installées avant l'obtention du permis sans qu'elles ne soient raccordées. Ce point sera négocié par le prochain conseil.

M. Hans Krebs souhaite savoir si le bassin de rétention est déjà dimensionné et si cet élément est intégré à l'enquête.

M. Frédéric Monney explique qu'un séparatif dormant est réalisable avant que le bassin ne soit construit. Pour un bassin, il faut compter 8 m3 pour 10 hectares. Celui prévu dans le projet serait de 2'000 m3. Le bassin n'est pas intégré au projet présenté.

M. Hans Krebs est critique par rapport à l'emplacement du bassin tel que présenté et relève les problèmes connus en lien avec le bassin versant et la quantité d'eau provenant des surfaces agricoles. L'emplacement devrait être situé en amont des zones bâties.

M. Frédéric Monney précise qu'un bassin de rétention est situé juste avant la restitution au ruisseau pour éviter de surcharger le ruisseau. L'inquiétude de M. Krebs semble être la zone agricole qui amène des eaux. Il sera tenu compte de cette remarque.

M. Christian Ducotterd ajoute qu'il n'est pas possible d'imposer un bassin de rétention en zone agricole mais lors de développement de nouvelle zone, un bassin devra probablement être réalisé à cet endroit si l'on s'en tient au projet de l'époque pour la mise en zone.

La parole est donnée à la commission financière (cf. rapport annexé).

Mme Marie-Noëlle Mühlhauser demande si cet investissement nécessitera une augmentation d'impôt. Ce qui n'est pas le cas.

L'assemblée n'ayant plus de question, **le crédit d'investissement pour la mise en séparatif du quartier Le Cheiry est soumis au vote de l'assemblée qui l'accepte avec 70 voix pour et 3 abstentions.**

4. Vente de terrain communal en zone industrielle

M. Christian Ducotterd informe l'assemblée de l'intérêt de M. Frédéric Tharin à acquérir 1'500 m² de la parcelle art. 731 RF Grolley.

M. Bernard Jaquet, dont l'entreprise est installée sur la parcelle voisine, est également intéressé à agrandir sa surface pour la construction d'un nouveau bâtiment à cet endroit et dont l'accès est à définir. L'accès initialement prévu est par la route de l'Industrie-Ouest vers la centrale de chauffe. Cependant, le conseil communal aimerait déposer une mise à l'enquête pour réaliser une sortie sur la route du P.A.A. L'article 731 RF Grolley dispose d'une servitude en sa faveur mais celle-ci n'est pas une autorisation de réaliser la sortie à cet endroit. M. Jaquet dispose déjà d'un passage en ce lieu mais le conseil communal serait favorable à un accès unique pour les deux parcelles.

Si la vente est effective, M. Tharin sera astreint à une obligation de construire dans un délai donné et un droit de réméré sera inscrit au registre foncier. De plus, les plans de la future construction devront être présentés au conseil communal.

Le prix du terrain s'élève à CHF 90/m² + CHF 22.67/m² pour les infrastructures. Cette situation particulière quant au prix de vente et celui des infrastructures est due aux conditions liées à l'époque à la vente du terrain à M. Jaquet.

M. Tharin inscrira son siège à Grolley et prévoit sept employés sur le site.

La vente du terrain est réalisée de gré à gré. Il ne s'agit pas d'une délégation de compétence de l'assemblée qui ne serait pas valable en raison du changement de législation.

M. Christian Ducotterd précise qu'une zone d'activité à l'entrée de la commune du côté de Léchelles est encore disponible et le conseil communal étudie la possibilité d'ouvrir cette

zone en raison de l'intérêt d'une entreprise importante. Un ingénieur a été mandaté pour cette étude.

M. Christian Ducotterd pose la question si dans l'assemblée un proche parent de M. Tharin est présent ce qui n'est pas le cas.

La parole est donnée à l'assemblée qui ne la prend pas.

La vente de gré à gré de 1'500 m² de terrain communal sur l'article 731 RF Grolley pour un montant de CHF 112.67/m², y compris les équipements, est soumise au vote de l'assemblée qui d'accepte à l'unanimité.

5. Association pour le service officiel des curatelles de La Sonnaz – approbation des statuts

M. Christian Ducotterd donne la parole à **M. Nicolas Gauderon**, responsable du dicastère qui rappelle à l'assemblée la collaboration entre les communes de Belfaux, Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot et La Sonnaz afin d'assurer la mise en place et le fonctionnement d'un service de curatelle.

Lors de la création du service en 1974, sa petite structure permettait un partenariat sous forme d'entente intercommunale.

Depuis sa création, le service des curatelles s'est agrandi afin de répondre aux mandats confiés par la Justice de Paix conformément à la Loi concernant la protection de l'enfant et de l'adulte. Ainsi le service a engagé du personnel. Dès lors, l'organisation actuelle, sous forme d'une entente, a atteint ses limites.

L'ensemble des communes partenaires est arrivé à la conclusion que pour garantir une collaboration optimale, la forme juridique d'entente doit être remplacée par une forme plus adaptée. La loi sur les communes prévoit que « lorsque la collaboration comporte un engagement important et durable, les communes créent une association. ».

L'assemblée des délégués de l'entente intercommunale a élaboré les statuts de la nouvelle association nommée Association pour le Service des Curatelle de la Sonnaz (ASCS). Ces derniers ont été présentés à l'autorité cantonale qui les a approuvés.

La garantie d'une coopération harmonieuse et efficace entre nos communes en matière de curatelle nécessite une définition claire des tâches entre les différents acteurs. La création d'une association de commune répondra à ce besoin. C'est pourquoi le conseil communal recommande d'accepter les nouveaux statuts de l'association pour le service des curatelles de La Sonnaz.

La parole n'étant pas demandée, **les statuts de l'association pour le service officiel des curatelles de La Sonnaz sont soumis au vote de l'assemblée qui les adopte à l'unanimité.**

6. Informations du conseil communal

Site internet

M. Christian Ducotterd donne la parole à **M. Bruno Hayoz**, responsable du dicastère, qui informe l'assemblée de la décision du conseil communal de procéder au relookage du site internet de la commune qui date de 2008.

Le but recherché est de moderniser l'aspect visuel, d'améliorer la recherche d'informations, mais aussi d'améliorer la consultation au moyen des nouvelles interfaces comme les tablettes ou les smartphones.

Le nombre de liens directs sera également augmenté pour permettre aux citoyennes et citoyens de trouver plus rapidement les informations qui les intéressent. Des boutons d'accès directs pour le guichet virtuel, les règlements, la déchetterie et l'espace marchand (on-line shop) figureront sur la première page.

Il était prévu de présenter le site lors de cette assemblée, mais le prestataire de service n'est pas prêt. Par conséquent, celui-ci sera présenté lors de la prochaine assemblée.

7. Divers

M. Christian Ducotterd donne la parole à l'assemblée communale.

M. Bernard Repond rappelle qu'au mois de mai 2014, il avait été invité à quitter la salle lors de la votation du crédit d'investissement pour la salle de l'auberge de la Gare. Il indique que M. David Buchs a annoncé que la cuisine était adaptée pour la réalisation de 150 à 160 couverts alors que lui-même et son épouse avaient annoncé que la cuisine était adaptée pour la réalisation de maximum 100 à 110 couverts. Le deuxième point qu'il souhaite relever est le fait que le conseil communal ait annoncé que la salle permettrait d'accueillir 150 à 160 personnes pour manger ce qui n'est pas possible car le passage entre les tables n'est plus assez large pour permettre un service correct. Lors des prestations du théâtre, 230 chaises ont été mises en place et les zones de sécurité n'ont pas été respectées. Il indique que beaucoup de clients se sont plaints car le passage était trop étroit pour se rendre à l'office et à l'entrée le fait de devoir tourner autour de la cage d'escalier rend l'accès également trop étroit.

M. David Buchs répond qu'il n'a pas les documents par rapport à ce qui a été dit il y a deux ans et annonce que lors de la prochaine assemblée il répondra. Par contre, M. David Buchs fait part de sa surprise quant aux remarques de M. Repond. Il est d'avis que le conseil communal lui a mis à disposition un bel outil de travail et manifeste sa stupéfaction quant aux critiques négatives adressées au conseil communal. Lors des représentations du théâtre, il n'a pas connaissance de plaintes de citoyens. Il réitère sa surprise par rapport aux remarques négatives soulevées par M. Repond.

M. Bernard Repond corrige en ajoutant qu'il a toujours dit que la salle est belle, magnifique, claire mais aussi que l'équipement mis à disposition pour travailler n'est pas adéquat ni adapté au volume.

M. Christian Ducotterd ajoute que plusieurs projets étaient présentés donc celui à l'est du bâtiment qui aurait peut-être mieux convenu par rapport aux remarques de ce jour. Par la suite, deux projets ont été présentés en assemblée qui a refusé le plus cher. Le projet réalisé est celui choisi par l'assemblée. Il est moins onéreux que celui dont la salle était plus grande

et des inconvénients sont constatés. Cependant le choix des citoyens est respecté avec l'enveloppe budgétaire accordée.

Il soulève aussi le nombre de remarques positives des citoyens communiquées au conseil communal. Il est important de travailler avec l'outil à disposition.

Finalement, les sociétés avec qui M. Christian Ducotterd a pris contact sont très satisfaites.

Mme Marie-Noëlle Mülhauser demande si la récupération du plastique sera à nouveau d'actualité à la déchetterie.

M. Raphaël Clément lui indique que le dossier est à l'étude car des nouveautés sont disponibles. La mise en place pourrait avoir lieu dans le courant de l'été.

Mme Marie-Noëlle Mülhauser fait remarquer la parution de publicité dans le mémento de La Liberté pour le marché primeur alors qu'il n'a pas lieu.

M. Antoine Chardonens indique qu'il s'agit d'une erreur de La Liberté.

M. Germain Collaud aimerait, en premier lieu, parler de la morgue et propose que celle-ci soit bâtie en dessus du cimetière et que la future législature traite ce point. Ensuite et au nom du conseil de Paroisse, il remercie les conseillers en place et en particulier le syndic pour les contacts entretenus. Les nouveaux élus sont félicités et une cordiale bienvenue leur est adressée.

M. Christian Ducotterd adresse également ses remerciements à M. Collaud pour les contacts avec le conseil de Paroisse. Des solutions ont toujours été trouvées aux différents problèmes rencontrés.

M. Henri Lanthemann signale que le conseil communal a décidé de ne pas prendre de décision en lien avec la morgue afin d'éviter de forcer la main au nouveau conseil communal dans le choix de la variante.

M. Bernard Repond demande à connaître le montant dépensé pour la salle à ce jour.

M. David Buchs répond que l'état au 20.03.2016 s'élève à CHF 1'759'074.80 de dépenses.

M. Christian Ducotterd ajoute que le budget est tenu à quelques pourcents pour les infrastructures créées.

M. Bernard Repond relève les odeurs nauséabondes des égouts et ajoute que rien n'a été fait à ce jour. Il demande quand le nécessaire sera fait.

M. Henri Lanthemann répond qu'il comprend le souci et précise que des contacts sont déjà pris par l'architecte avec les entreprises qui pourraient être concernées. Une solution rapide à ce problème a été exigée auprès des entreprises concernées.

M. Christian Ducotterd ajoute que les anciennes toilettes seront supprimées pour agrandir la cuisine et y installer des armoires frigorifiques.

L'assemblée ne demandant plus la parole, M. Christian Ducotterd considère le point des divers comme terminé.

M. Christian Ducotterd adresse ses remerciements et félicitation à **M. Blaise Meylan** pour les 25 années passées au service de la commune.

M. Christian Ducotterd félicite les nouveaux élus et présente un bilan de la législature.

M. Christian Ducotterd indique que le conseil communal peut se féliciter des travaux et de la gestion de la commune durant cette législature. Plusieurs infrastructures ont été réalisées comme la salle communale, la centrale de chauffage à distance, l'accueil extra scolaire et surtout de nombreux dossiers privés à gérer. Le conseil communal a fait au mieux et peut être satisfait du travail réalisé.

Il relève qu'il a trouvé une manière efficace de travailler avec l'administration. Depuis le début de la législature et avec le personnel en place ainsi que la façon de collaborer, l'administration est efficace ce qui aidera le futur conseil communal.

M. Christian Ducotterd ajoute que l'ambiance au sein du conseil communal est bonne voire excellente ce qui ne veut pas dire que les conseillers doivent toujours être d'accord entre eux. Un conseil fonctionne de manière à ce que chacun puisse donner son avis. La grande majorité des séances du conseil communal se déroule très bien, de manière conviviale. Le 95% des votes sont approuvés ou refusés à l'unanimité. Dans les autres cas, il est vrai que certains conseillers sont minorisés mais c'est extrêmement rare.

La loi sur les communes oblige le syndic à veiller à la bonne marche du conseil communal et de l'administration. Durant la législature, M. Christian Ducotterd a dû parfois, et cette situation est tout à fait normale, intervenir dans la gestion courante des dossiers à savoir de demander un plus grand investissement dans la préparation des objets pour transmettre des informations claires à l'exécutif afin de lui permettre de se prononcer. Il a également rappelé que le conseil communal travail pour et non contre les citoyens.

Formellement, M. Christian Ducotterd a dû intervenir deux fois. La première en début de législature et dont le sujet n'est pas à discuter, celui-ci ayant été largement rapporté dans la presse. La deuxième était en lien avec un dicastère où un manque de suivi dans les dossiers et un risque important pour la commune a été constaté ce qui l'a obligé à intervenir de manière officielle. Il indique qu'un syndic ne procède pas volontiers de la sorte. Il précise que les deux personnes candidates à l'élection complémentaire ne sont pas concernées.

Durant son mandat, il est très important pour le conseiller de préparer les dossiers car si tel n'est pas le cas, des problèmes sont rencontrés durant la séance. Les conseillers élus devront gérer un budget de 8 millions. Les conseillers élus doivent également être conscients qu'ils travaillent pour les privés et que certaines décisions du conseil communal ont un impact important pour les citoyens concernés.

En conclusion, M. Christian Ducotterd tire un bilan positif de cette législature et le nouveau conseil communal débutera avec une situation saine.

M. Christian Ducotterd présente tous les élus qui se lèvent et sont acclamés par l'assemblée.

Il rappelle qu'un candidat est à élire lors de l'élection complémentaire du 1^{er} mai 2016. Les candidats se présentant sont M. David Buchs et M. Henri Lanthemann actuellement conseillers communaux.

Lors de l'**élection complémentaire**, le nouveau matériel de vote sera utilisé étant donné que la Poste n'accepte plus le certificat tel que nous le connaissons.

Le certificat de capacité civique ainsi que le matériel de vote seront insérés dans une enveloppe de transmission qui sert également d'enveloppe réponse. Le certificat est à signer et à insérer dans l'enveloppe de transmission ainsi que l'enveloppe de vote contenant la feuille de vote. La signature doit impérativement être visible dans la fenêtre de l'enveloppe.

Finalement, M. Christian Ducotterd adresse les remerciements du conseil communal aux conseillers sortants M. Bruno Hayoz et M. Nicolas Gauderon en les remerciant du travail fourni.

Pour conclure, M. David Buchs adresse les remerciements du conseil communal à M. Christian Ducotterd et le remercie pour son travail et sa collaboration.

La parole n'étant plus demandée, **M. Christian Ducotterd** clôt la séance à 21h55 en invitant l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Syndic

La Secrétaire

Christian Ducotterd

Priska Thoutberger

Grolley, le 20 avril 2016/pm